

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	interpellation urgente
Titre :	Travaux sur le domaine public : Que fait la Ville pour aider ses commerçants ?
Initiant-e(-s) :	Anouck Saugy

La présente interpellation urgente a pour but de questionner la Ville sur les démarches entreprises par cette dernière lorsque des travaux sur le domaine public ont un impact direct et parfois de long terme sur les commerçants et leurs activités.

La Ville de Lausanne connaît depuis plusieurs années maintenant des changements de grande ampleur. Rénovation du Grand-Pont, Pôle Gare, Métamorphose, nouveau tram T1, la liste est longue. Ces transformations, aussi positives soient-elles pour les lausannois, s'accompagnent également d'un lot d'inconvénients et d'incertitudes non négligeables notamment pour les commerçants.

En effet, les divers et longs travaux sur la voie publique ont un impact négatif direct sur la marche des affaires des petites comme des grandes enseignes riveraines, mettant parfois en péril leur survie. Chiffres d'affaires en nette baisse, magasins difficiles d'accès, suppression de places de parc, bruit et poussière rendent le quotidien des commerçants particulièrement pénible, en particulier lors de travaux de longue durée.

La présente interpellation a pour but de questionner la Ville de Lausanne sur les démarches qu'elle entreprend lorsque des travaux sur le domaine public ont un impact direct sur les commerçants riverains et leurs activités.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité informe-elle les commerçants lorsque ceux-ci sont directement concernés par des travaux sur le domaine public ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
2. Des mesures d'accompagnement sont-elles entreprises par la Ville pour minimiser les impacts négatifs sur les commerçants ?
3. Le cas échéant, des indemnités financières sont-elles envisagées et payées ?
4. Que se passe-t-il lorsque des retards prolongent la durée des travaux ? Quels sont les mesures entreprises par la Ville pour venir en aide aux commerçants dans ces cas-là ?
5. Les commerçants au bénéfice d'un bail conclut avec la Ville bénéficient-ils d'une éventuelle baisse de loyer lors de travaux de longue durée ? Si tel n'est pas le cas, pourquoi ?
6. Dans le même sens, la Ville engage-elle des discussions avec les propriétaires d'immeubles privés dans le but de venir temporairement en aide aux commerçants ?

Conseil communal de Lausanne

7. A titre d'exemple, la Municipalité peut-elle nous informer des démarches qui ont été entreprises avec les commerçants touchés par la fermeture et la rénovation du Grand-Pont ?

8. Quelle procédure en matière de dédommagement, respectivement quelles autres mesures compensatoires, la Ville prévoit-elle en cas de gros travaux privés ? A titre d'exemple, qu'a-t-il été prévu (par la Ville ou par les maîtres d'ouvrage eux-mêmes) pour les commerçants de la rue Marterey qui sont actuellement impactés par deux gros chantiers ?

9. Finalement, le service de l'Economie est-il, dans ce cadre-là, impliqué dans les discussions avec les commerçants ?

Lausanne, le 24 février 2023

Signataire(s) : Pour le Groupe PLR,

Anouck Saugy